Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre :0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-07-1510 : Désignation de représentants du Syndicat mixte du SCoTAM au Comité de Développement de Ports de Lorraine

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande en date du 02 juillet 2026 de Ports de Lorraine, filiale de Voies Navigables de France, de désigner des représentants pour siéger au Comité de Développement de Ports de Lorraine,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de représentants du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour siéger au sein du Comité de Développement de Ports de Lorraine :

- Madame Anne FRITSCH-RENARD et Monsieur Philippe MANZANO en tant que représentants titulaires ;
- Monsieur Didier NOBILE et Monsieur Laurent ERNST en tant que représentants suppléants.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM